

**PRÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'intérieur

Arrêté du  **9 OCT. 2019**

**approuvant les modifications apportées aux statuts  
de l'association reconnue d'utilité publique  
dite «Société mathématique de France»**

NOR : INTD1918044A

**Le ministre de l'intérieur,**

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi, notamment son article 13-1 ;

Vu le décret du 11 février 1888 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite «Société mathématique de France», dont le siège est à Paris (75) et l'arrêté du 19 novembre 1998 qui a approuvé en dernier lieu la modification de ses statuts ;

Vu les délibérations de l'assemblée générale de l'association des 7 juin et 21 septembre 2018 ;

Vu l'avis de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 27 mai 2019 ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'association ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur),

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'association dite «Société mathématique de France» qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1888, dont le siège est à Paris (75), est régie désormais par les statuts annexés au présent arrêté.

2019 100 P 1

### Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 OCT. 2019

Pour le ministre et par délégation,

Le chef du bureau  
des Associations et Fondations

Rémi BOURDU